

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 13.05.2026

. d'affichage : 13.05.2026

N° de la délibération : 2026-64

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 60

. présents : 52

. votants : 59

L'an deux mille vingt-six, le 21 mai, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace séminaire de la Nouvelle Scène à NESLE, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEMULE, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme FANCHON Catherine, M. CHRETIEN Gabriel, MM. IDE Jean-François, BECQUERELLE David, RIMETTE Jean-Michel, NORMAND Steve, Mme CLEMENT Anne, MM. SALOME André, BELLARD Joël, MARTIN Michel, JOLY Vincent.

Mme FANCHON Catherine avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe.  
M. CHRETIEN Gabriel avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.  
M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.  
M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît  
M. SALOME André avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.  
M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.  
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à Mme SPRYSCH Aline.

M. IDE Jean-François était représenté par M. LEROY Olivier, suppléant.  
M. NORMAND Steve était représenté par M. MERVILLE Alain, suppléant.  
M. BELLARD Joël était représenté par Mme SZAREK France, suppléante.

Secrétaire de séance : Mme Françoise RAGUENEAU

-----  
OBJET :

## RELAIS PETITE ENFANCE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DE LA SOMME

*Conformément à l'arrêté programme du 03 octobre 2001, les Caisses d'Allocations Familiales (Caf) contribuent par leur action sociale au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent.*

*C'est au travers de ces missions que la Caf de la Somme soutient financièrement le fonctionnement des Relais Petite Enfance (RPE), antenne de Ham et de Nesle.*

*Les règles nous permettant de bénéficier de cette subvention sont clairement définies dans la convention d'objectifs et de financement.*

*Ainsi, la subvention concerne 3 volets :*

- *La Prestation de Service Ordinaire qui est corrélée à l'activité et au budget de fonctionnement de la structure ainsi qu'à l'équivalent temps plein (ETP) de l'animatrice.  
Ici, l'animatrice est à 0.86 ETP.*
- *Les missions renforcées : il s'agit d'un financement complémentaire pour les RPE qui s'engagent dans au moins une des trois missions renforcées décrites dans le référentiel national.*
- *Le bonus territoire CTG (convention Territoriale Globale).*

*Un addendum vient compléter la convention d'objectifs et de financement. Il précise le pourcentage de financement de la subvention RPE, le montant forfaitaire des missions renforcées et le montant du bonus territoire CTG.*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.214-2-1 relatif aux Relais Petite Enfance ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales ;

Vu la Convention Territoriale Globale conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme ;

Vu la convention d'objectifs et de financement transmise par la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme, relative au Relais Petite Enfance, aux missions renforcées et au bonus territoire CTG, pour la période 2026-2030 ;

Vu l'addendum à la convention d'objectifs et de financement relatif aux modalités de calcul de la subvention RPE, des missions renforcées et du bonus territoire CTG ;

Considérant que le Relais Petite Enfance constitue un service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels ;

Considérant que la Communauté de Communes de l'Est de la Somme assure la gestion du Relais Petite Enfance, comprenant les antennes de Ham et de Nesle ;

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme soutient financièrement le fonctionnement des Relais Petite Enfance dans le cadre de sa politique d'action sociale familiale ;

Considérant que la convention d'objectifs et de financement proposée permet à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme de bénéficier d'une subvention RPE, du financement des missions renforcées et du bonus territoire CTG ;

Considérant que l'addendum annexé à la convention précise les modalités de calcul de ces financements ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes de l'Est de la Somme de conclure cette convention afin de garantir le soutien financier de la Caf de la Somme au fonctionnement du Relais Petite Enfance ;

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement à intervenir entre la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme, relative au Relais Petite Enfance, aux missions renforcées et au bonus territoire CTG, pour la période 2026-2030 ;
- **APPROUVE** l'addendum à ladite convention, relatif aux modalités de calcul de la subvention RPE, du financement des missions renforcées et du bonus territoire CTG ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de financement, son addendum, ainsi que tout document afférent ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président,

Le secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le



ID : 080-200070985-20260521-DELIB\_2026\_64-DE

